

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

N° de la demande : 2010-3752
Demande : Réalisation des conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Omadine de sodium à 40 % technique
Numéro d'homologation : 29714
Matière active (m.a.) : Omadine de sodium
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2009480

But de la demande

La présente demande vise à satisfaire aux exigences de données sur les propriétés chimiques de l'Omagine de sodium à 40 % technique, disposant d'une homologation complète, n° 29714, qui ont été déterminées durant l'examen de la demande B.1.1 initiale (demande numéro 2007-8441).

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Sel de sodium du n-oxyde de la pyridinéthiol-2 ou pyrithione de sodium
 Nom chimique : Sel de sodium du n-oxyde de la pyridinéthiol-2

L'Omagine de sodium à 40 % technique présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Liquide ambré
Concentration nominale	Sel de sodium du n-oxyde de la pyridinéthiol-2 à 40,5 %
Odeur	légère
Densité relative	1,2 à 25 °C
Pression de vapeur	14,05 mmHg
pH	8,5 (solution à 10 %)
Solubilité dans l'eau	Sans objet puisque le produit est une solution
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet étant donné que le produit est un sel qui se dissout totalement dans l'eau.

Les exigences en matière de données chimiques pour l'Omagine de sodium à 40% technique ont été remplies.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a examiné tous les renseignements disponibles pour cette demande et a conclu qu'ils sont suffisants pour remplir les exigences en matière de propriétés chimiques pour l'Omadine de sodium à 40 % technique.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.